



Le point de vue des Écologistes - EELV sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

Les Écologistes – Europe Écologie Les Verts est un mouvement politique qui se donne pour but :

- d'élaborer un projet de transformation écologique, sociale et démocratique de la société et les programmes de gouvernement permettant de l'atteindre ;
- de soumettre au débat public et aux scrutin électoraux ses propositions de politiques publiques ;
- d'en assurer le suivi et la mise en œuvre dans l'ensemble des institutions ou exécutifs où il dispose de représentants ;
- d'échanger avec la société civile mobilisée sur des valeurs communes et proposer toute initiative facilitant l'engagement et l'avancée de sujet partagés ;
- de participer à l'éducation populaire à l'écologie.

Contacts :

- Julie Laernoès, députée de Loire-Atlantique, et cheffe de file des écologistes sur l'énergie et le climat : julie.laernoes@assemblee-nationale.fr
- Commission Énergie et Climat des Écologistes – EELV : energie@eelv.fr

EN BREF

Face à l'accélération du réchauffement climatique et aux vulnérabilités du système énergétique, les Écologistes plaident depuis longtemps pour le déploiement rapide d'une trajectoire énergétique alternative. Si la présentation de ce projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est donc la bienvenue, après deux ans de retard et de tergiversations, nous déplorons qu'elle ne réponde ni aux exigences démocratiques et juridiques de la politique énergétique de notre pays, ni à l'impératif d'un changement de modèle de société vers plus de soutenabilité.

Sur le fond, nous regrettons, malgré le large consensus sur les leviers d'actions pour la décarbonation de l'énergie en France, sur les horizons de temps 2030/2035, que cette PPE reste aussi timorée sur le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien terrestre, et qu'elle accorde un poids démesuré au nucléaire en dépit de ses multiples failles techniques, de son coût exorbitant et de l'absence de garanties de sûreté suffisantes. Nous attendons aussi que cette PPE fixe, ou a minima évalue, les engagements budgétaires et extrabudgétaires qui sont attendus dans chaque secteur pour atteindre les objectifs proposés.

Contribution des Écologistes sur la concertation de la PPE 3

1. Une légitimité démocratique et juridique qui interroge

Nous déplorons d'abord que cette PPE ne respecte pas le cadre législatif de l'article L. 100-1 A du code de l'énergie, qui prévoit qu'avant le 1er juillet 2023, puis tous les 5 ans, une loi détermine les objectifs et fixe les priorités d'action de la politique énergétique nationale pour répondre à l'urgence écologique et climatique. La PPE, elle, fixée par décret, définit les modalités d'action des pouvoirs publics pour atteindre les objectifs de ladite loi.

Or, cette loi, nous n'en disposons toujours pas. Cette PPE ne repose donc sur aucune base juridique solide et nous doutons de la légitimité et de la crédibilité de sa portée. Plus encore, elle crée un précédent défavorable au débat démocratique quant à la politique énergétique. Seule une loi peut donner une légitimité démocratique aux orientations énergétiques du pays, mais aussi un cap clair, intangible et contraignant, quel que soit le contexte politique, qui s'impose à tous les acteurs de la société. Nous attendons ainsi que les débats et la définition de la nouvelle politique énergétique se reconstruisent dans le bon ordre, et que soit présentée, en premier lieu, une loi au Parlement avant l'entrée en vigueur d'une PPE.

2. La sobriété et l'efficacité énergétique : les piliers délaissés

L'ambition première de la PPE 3 est de définir une nouvelle trajectoire de sortie des énergies fossiles, sur deux périodes successives de cinq ans, pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et garantir une meilleure souveraineté énergétique. Si nous souscrivons aux objectifs, nous sommes en désaccord sur les modalités de leur atteinte. La PPE 3 s'appuie, à juste titre, sur la réduction de la consommation d'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique mais persiste à accélérer la production d'énergie « décarbonée » pour mieux masquer ses carences en matière d'énergies renouvelables et

son obsession du nucléaire.

S'agissant de la baisse des consommations, la PPE 3 prévoit de passer de 1622 TWh aujourd'hui à 1381 TWh d'énergie finale consommée en 2030, soit une réduction de 20,7 % par rapport à 2012 (1 741 TWh). Bien que l'objectif soit substantiel, et revu à la hausse par rapport à la PPE 2, il reste en deçà de l'objectif fixé par l'Union européenne. La nouvelle directive européenne relative à l'efficacité énergétique (DEE) prévoit un objectif français de consommation d'énergie finale de 1243 TWh en 2030, soit une réduction de 28,6 % sur la période 2012-2030. Il manque ainsi 137 TWh d'économies d'énergie pour répondre aux exigences communautaires. Nous demandons donc un effort supplémentaire, en particulier dans les secteurs des transports et des bâtiments. Alors que les mobilités sont le 1er secteur de consommation d'énergie finale dans le pays (34% selon l'édition 2024 de la publication « Chiffres clés de l'énergie » du SDES), la PPE n'émet que des propositions insuffisantes pour revoir la place de la voiture individuelle dans la mobilité et transformer durablement nos modes de déplacements, que ce soit sur les transports collectifs, le covoiturage ou les mobilités actives. Nous déplorons aussi l'absence totale de mesures pour réduire la place de l'aviation, alors que son impact carbone et énergétique est parfaitement connu.

En ce qui concerne la rénovation énergétique des bâtiments, 2e secteur de consommation d'énergie (28% en 2023), la trajectoire est très préoccupante. La PPE fixe une trajectoire de 400 000 logements individuels par an bénéficiant d'une rénovation « d'ampleur » d'ici 2030. D'une part, la définition de rénovation « d'ampleur », introduite en 2023 par le Gouvernement, est moins ambitieuse que la rénovation « performante » consacrée dans le code de de la construction et de l'habitation. De plus, ce rythme est en deçà de l'objectif des 500 000 rénovations par an à compter de 2017, fixé par l'article 3 de la loi LTECV de 2015. Alors que nous accusons déjà un retard criant en matière de rénovation, nous alertons sur un tel assouplissement des objectifs et plaidons à l'inverse pour leur rehaussement. Surtout, nous appelons à conduire une politique publique stable qui sorte des « stop and go » et consolide les filières professionnelles du BTP, tout en relevant de manière pérenne les investissements publics pour soutenir et accompagner dans la durée les ménages porteurs de projets de rénovation.

3. Une montée en puissance des énergies renouvelables qui reste insuffisante

La hausse des objectifs de production d'énergies renouvelables dans cette PPE 3 est à reconnaître. Néanmoins, la part des renouvelables dans la consommation énergétique finale manque à l'appel. L'Union européenne fixe pourtant des objectifs en la matière, dans le cadre de la directive européenne relative aux énergies renouvelables (RED). Or, cette PPE 3 fait l'impasse sur cet objectif, malgré le retard que nous avons déjà à combler et le rehaussement des ambitions européennes compris dans la RED III. Cette dernière prévoit que la France doit atteindre 44% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici à 2030. Or, en juin dernier, à la lecture de notre Plan national intégré énergie-climat (PNIEC), la Commission européenne a calculé que l'objectif français ne serait que de 33%, très loin des 44%. Nous dénonçons ainsi ce manque criant d'ambition et alertons sur le fait que ce non-respect de nos engagements européens nous expose à des sanctions et au gel de fonds. Il est impératif que la France se dote d'objectifs clairs en matière d'énergies renouvelables dans les 10 ans à venir sans quoi le pays s'éloignerait définitivement d'une trajectoire climatique sérieuse.

Le constat est patent lorsque l'on décline l'analyse par filière d'énergies renouvelables électriques, en particulier sur l'éolien terrestre. En effet, si l'ambition sur le photovoltaïque est forte (93 TWh en 2035 contre 88,2 TWh pour le scénario 100% renouvelables de négaWatt), celle sur l'éolien terrestre, avec le maintien du rythme actuel de développement à 1,5 GW/an, est trop timorée. Alors que nous sommes toujours sous la menace d'un mur énergétique entre 2030 et 2035, qu'est-ce qui justifie de conserver ce rythme actuel pour l'éolien, alors qu'il représente un gisement très conséquent d'électricité renouvelable en France et des perspectives d'emplois sur les territoires ?

S'agissant de l'éolien offshore, nous sommes aussi en droit de nous demander quelle méthode l'État compte employer pour sécuriser la mise en service de 18 GW d'ici 2035, alors que les nouveaux appels d'offres prennent un sérieux retard. Enfin, cette PPE manque un élément essentiel à ce propos : la consolidation des filières industrielles d'énergies renouvelables à l'échelle nationale et européenne, actuellement en grande difficulté.

Enfin, pour les énergies renouvelables thermiques, jusqu'ici grandes oubliées, nous nous félicitons que la PPE propose un doublement de la production de chaleur et de froid d'ici 2035. Néanmoins, le budget du Fonds chaleur de l'ADEME devra faire l'objet d'un soutien croissant pour tenir cette trajectoire. Or, les récents débats budgétaires laissent à penser l'inverse, et font douter de la volonté réelle de traduire ces objectifs en actes.

4. Un poids démesuré accordé au nucléaire, sans évaluation des incidences financières, de sécurité et de sûreté

Cette PPE accorde un poids démesuré au nucléaire alors que nous savons que, sur les 2 prochaines périodes successives de 5 ans, son apport sera insignifiant pour se sevrer des énergies fossiles. Nous dénonçons cette trajectoire, tant le nucléaire n'est en rien une source « d'indépendance énergétique », et qu'il est dans l'incapacité de jouer un quelconque rôle pour la transition énergétique dans les 20 prochaines années. Le nucléaire produit des déchets radioactifs, coûte très cher, s'adapte mal au réchauffement climatique, et l'approvisionnement en combustible dépend d'une poignée de puissances étrangères loin d'être amies. Aussi, nous souhaitons alerter sur l'absence d'évaluation des coûts et des incidences en matière de sûreté de cette relance voulue de la filière nucléaire.

Les coûts astronomiques du nucléaire ne restent ni évalués sérieusement et encore moins en coût global. L'absence de données dans cette PPE à ce propos est éloquent ! Rappelons donc que les dernières estimations fournies par EDF pour la construction de 6 EPR2 seraient de 67,4 Mds€. Une estimation qui reste très incertaine, au regard notamment des dérapages financiers des projets d'EPR en cours : Flamanville (12 ans de retard et un surcoût de 15,8 Mds€) ; Hinkley Point (4 ans de retards et 18,1 Mds€ de surcoût) ; et Olkiluoto (9 ans de retard et 7 Mds€ de surcoût). L'expérience EPR est un échec tant sur les coûts que les délais, et démontre ainsi que les estimations actuelles sont largement sous-évaluées. Ne reproduisons pas les erreurs du passé. Cette PPE3 ne peut rester floue et mérite d'être accompagnée d'une évaluation sérieuse et exhaustive des coûts du nucléaire afin de permettre une prise de décision éclairée.

La PPE 3 semble aussi avoir déjà acté l'allongement de la durée de vie des réacteurs

existants. Un pari extrêmement risqué, sans l'aval des autorités de sûreté et des études sur les coûts ou sur la nécessaire adaptation des réacteurs au changement climatique. L'aval du cycle n'est pas non plus sérieusement pris en compte. Il est coûteux et s'étale dans le temps. L'effet falaise des coûts du démantèlement de nombreuses tranches qui seront mises à l'arrêt dans les prochaines décennies, qui s'ajouteraient à l'éventuelle relance du nucléaire, est un risque non pris en compte. Quelle part de la richesse nationale sommes-nous prêts à consacrer à de nouveaux réacteurs, décision irréversible et coûteuse à long terme ? Ce choix politique nous engagerait, dans le contexte de restriction budgétaire que l'on connaît, pour au moins les 50 prochaines années.

S'agissant de la question épineuse des déchets radioactifs, là encore la PPE passe totalement à côté de l'enjeu. Il est notamment présenté, comme solution miracle, le retraitement des déchets. On ose parler de « recyclage », ou de « fermeture du cycle », bien que des déchets plus nocifs encore en résultent, et qu'il ne concerne qu'une partie infime de nos matières radioactives. Rappelons d'ailleurs que la plupart des pays nucléarisés ont stoppé les pratiques de retraitement, car trop dangereuses, coûteuses et polluantes. La France serait-elle la seule à avoir raison dans le monde ? On est en droit d'en douter.

Enfin, comment rester silencieux face à l'entêtement de cette PPE dans le développement de prototypes de petit réacteur innovant (SMR notamment) dès 2030, alors même qu'un récent rapport commandé par Matignon en 2022, classé « secret défense » sur les startups du nucléaire « innovant », conclut à de trop nombreux biais conceptuels et des chances de réussites quasi nulles, malgré plusieurs milliards d'argent public investis. Ils ne sont donc ni viables économiquement, ni matures technologiquement.

5. Une inadéquation entre les objectifs et les moyens pour les atteindre

De fortes incertitudes demeurent enfin sur les investissements publics pour atteindre les objectifs de cette PPE 3. Sa réalisation nécessite des dépenses budgétaires massives de l'État, notamment pour soutenir la rénovation énergétique et éradiquer la précarité énergétique, pour la transition des mobilités et de l'industrie, la prolongation du parc nucléaire

existant et le lancement d'un nouveau programme, ainsi que l'accompagnement des ménages dans la transition. Or, le chiffrage de ces investissements reste lacunaire dans cette PPE et limite l'appréciation de son réalisme.

De surcroît, le contexte actuel de restriction budgétaire laisse à craindre qu'il y ait un décalage extrêmement fort entre les objectifs affichés et les moyens financiers alloués pour les atteindre. Nous exigeons donc que la PPE fournisse une évaluation pluriannuelle précise des besoins et des engagements budgétaires de l'État dans tous les secteurs et pour tous les acteurs, en adéquation avec la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique.

Conclusion

Cette PPE 3, telle que présentée, reste encore trop timide sur de nombreux points, notamment la réduction des consommations et le développement de certaines énergies renouvelables, avec des objectifs certes rehaussés, mais qui ne sont pas alignés avec nos obligations européennes. De surcroît, les moyens et les actions présentés restent très insuffisants, hypothétiques et même contradictoires avec les orientations budgétaires prises par le dernier Gouvernement lors de la préparation du budget 2025. De plus, des errements subsistent et s'accroissent s'agissant du nucléaire, sur lequel l'État fait tapis de ses contraintes notamment budgétaires et temporelles. La priorité doit être donnée aux énergies renouvelables plus rapides et moins coûteuses à déployer !

Enfin, nous nous interrogeons toujours très sérieusement sur la légitimité démocratique et juridique que peut avoir cette PPE, en l'absence de loi de programmation énergie-climat. Une interrogation, portée aussi par de nombreux acteurs et juristes engagés dans la transition écologique. Nous appelons ainsi à ce que cette loi soit présentée, débattue démocratiquement et adoptée, pour tracer le chemin d'une transition énergétique partagée par toutes et tous, pour donner une légitimité démocratique et un portage politique à ce chemin, de la visibilité et des perspectives afin que toute la société puisse se mobiliser massivement pour relever ce défi majeur qui est devant nous.